

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

## VILLE de VALREAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du MARDI 28 FEVRIER 2023**

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Absents excusés avec pouvoir : 5

Absent excusé : 1

Absent : 1

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-huit février à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint.**

Date de la convocation : 22 février 2023

Date d'affichage : 22 février 2023

#### Étaient présents :

Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Marie-Andrée GAGNIERE, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leïla CHEVALIER, Jacques PERTEK, Jean-Louis LAURENT, Conseillers municipaux.

#### Étaient excusés :

Patrick ADRIEN, Maire, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC.

Dominique MALLET, Adjointe, ayant donné pouvoir à Jacques FAGARD.

Jean-Daniel UGHETTO, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Philippe SAYN.

Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Rosy FERRIGNO.

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSIN.

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

#### Était absente :

Régine DOUX, Conseillère municipale.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est nommée secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

---

**DELIBERATION N° 2023-02/14 : VOEU – 60<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ DE  
L'ELYSÉE – RAPPEL ATTACHEMENT AU  
JUMELAGE AVEC SACHSENHEIM**

Monsieur Jean-Luc BLANC donne la parole à Monsieur Bruno VALLE, Conseiller municipal, qui expose au Conseil municipal que l'année 2023 marque le 60<sup>ème</sup> anniversaire

REÇU EN PREFECTURE

le 02/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-2184 01388-2023 0228-DEL\_2023\_02

du Traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles de Gaulle.

L'anniversaire du Traité de l'Elysée constitue l'occasion de célébrer cette avancée exceptionnelle dans les relations entre nos deux pays et dans la construction européenne. Aujourd'hui, 60 ans après la signature de ce Traité, les jumelages entre la France et l'Allemagne donnent un sens concret à l'amitié franco-allemande et contribuent activement à la réalisation de l'Europe des citoyens.

Face à la guerre en Ukraine, à ses conséquences politiques, économiques et financières, le besoin d'Europe n'a jamais été aussi fort. Plus que jamais les Européens doivent faire front commun pour que l'Union européenne puisse apporter des réponses à la hauteur des défis et des valeurs qu'elle défend.

Dans ce contexte difficile de crises à répétition, la nécessité d'une coopération forte, efficace et équilibrée s'impose entre la France et l'Allemagne. Le 60<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée représente un témoignage de paix.

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 juillet 1998 approuvant le projet de jumelage avec la commune de SACHSENHEIM, aboutissement naturel des relations pleines et confiantes entre les deux communes ;

Considérant la mobilisation de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) en faveur des jumelages et de la relation franco-allemande ;

Considérant la proposition de l'AFCCRE d'adopter une Déclaration réaffirmant le lien de notre collectivité avec la ville de SACHSENHEIM, s'agissant de porter le message du renouveau des jumelages franco-allemande ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc BLANC et de M. VALLE, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Par 25 voix POUR (dont 5 pouvoirs) et 2 ABSTENTIONS,**

■ **APPROUVE** la proposition de Déclaration présentée à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée réaffirmant le lien de notre collectivité avec la ville de SACHSENHEIM, jointe à la présente délibération.

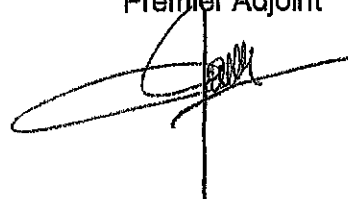
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance  
Christiane MERY  
Adjointe



Pour le Maire empêché,  
Jean-Luc BLANC,  
Premier Adjoint



Acte certifié exécutoire compte tenu de :  
La réception en Préfecture le : - 2 MARS 2023  
Et la publication sur le site internet de la Ville le : - 2 MARS 2023

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 02/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-2184 01368-2023 0228-DEL\_2023\_02